



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une décision sur une demande de permis de construire une centrale solaire au sol chemin de Las Vinyes à Pia, présentée par la société « AFD 44 »

Par arrêté préfectoral n° DDTMSCAT-2024226 du 13/08/2024, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique préalable à une décision sur une demande de permis de construire concernant une centrale solaire au sol chemin de Las Vinyes, à Pia, présentée par la société de projet « AFD 44 », filiale du groupe « Amarenco France ». A l'issue de l'enquête publique, le préfet des Pyrénées-Orientales soit délivrera un permis de construire assorti ou non de prescriptions, soit opposera un refus à la demande.

Monsieur Didier Zazzi, gendarme retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Montpellier.

La commune de Pia est le siège de l'enquête publique qui se déroulera sur une durée de 34 jours, du **jeudi 19 septembre au mercredi 23 octobre 2024 inclus**. Un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact, l'avis émis le 02 mai 2023 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale Occitanie ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Pia, sera consultable en mairie de Pia afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public comme suit :

**Mairie de Pia, 18 avenue Maréchal Joffre,
du lundi au vendredi, 8h - 12h30 et 14h - 17h30**

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales « www.pyrenees-orientales.gouv.fr », rubrique « publications » / « enquêtes publiques et autres procédures » / « enquêtes publiques – photovoltaïque/« Pia- Las Vinyes » ainsi que sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par le maître d'ouvrage à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-pia>

Un poste informatique est mis à disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin à Perpignan pour la consultation du dossier dont il sera possible d'obtenir copie à ses frais (sur Rdv au 04 68 38 12 81/80).

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du jeudi 19 septembre au mercredi 23 octobre inclus, par voie électronique en accédant au site internet accueillant le registre dématérialisé (cf. supra) et par courriel à l'adresse suivante : centrale-photovoltaique-pia@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique sont consultables sur ce même registre dématérialisé.

Les observations et propositions pourront également être envoyées par écrit à l'attention de M. Didier Zazzi, commissaire enquêteur, Hôtel de ville, 18 avenue Maréchal Joffre 66 380 Pia

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public au cours des permanences fixées comme suit :

- mardi 24 septembre 2024	Mairie de Pia : 9h – 12h
- vendredi 11 octobre 2024	Mairie de Pia : 14h30 – 17h30
- mercredi 23 octobre 2024	Mairie de Pia : 14h30 – 17h30

Les rapport, conclusions et avis rendus par le commissaire enquêteur seront consultables pendant un an sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, sur celui du registre dématérialisé, dans la mairie de Pia ainsi qu'à la DDTM.